1998-1999
RAPPORT ANNUEL
COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS

CCG ---------- 2

Faits saillants ---------- 7

Message du commissaire en chef ---------- 9

Message du chef de l'exploitation ---------- 16

Réalisations ---------- 24

Plans pour l'exercice allant du
1er avril 1999 au 31 mars 2000 ---------- 40

Renseignements sur l'organisme 1998-1999 ---- 41

Rapport financier ---------- 42

Qualité Service
Innovation

Canada

CCG

La Commission canadienne des grains (CCG) est un organisme de service spécial (OSS) responsable devant le Parlement du Canada et relevant du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. La Loi sur les grains du Canada définit le mandat de la Commission, à savoir :

- réglementer la manutention du grain au Canada;
- établir des normes relatives à la qualité des grains du Canada et les faire respecter

Vision

Excellence dans l'assurance de la qualité du grain

- Nous maintiendrons l'objectivité des tiers.
- Nous veillerons aux intérêts de toute l'industrie du grain.
- La qualité des céréales, des oléagineux et des légumineuses à grains est le centre d'intérêt de notre expertise.
- La qualité, c'est tout ce qui valorise le grain canadien.
- Nous sommes un organisme gouvernemental qui gère ses activités d'une manière professionnelle.

  Nous nous demanderons : « Cette mesure est-elle bien inspirée? »

  Nous donnerons un rendement maximum.

  Notre service sera axé sur les besoins de la clientèle.
- Nous envisagerons des activités commerciales qui ne risquent pas de compromettre ou de faire disparaître l'avantage concurrentiel du Canada.

Mission

Être chef de file sur le plan d'assurance-qualité du grain et d'assurance-quantité, engagé à fournir d'excellents services adaptés aux besoins des clients et à soutenir les producteurs, tous les secteurs de l'industrie céréalière et leurs clients.

101-03779/

Assurer un milieu de travail sûr et sain et établir des politiques sur les ressources humaines qui attirent et inspirent les employés.

Offrir des services efficaces et innovateurs.

Rehausser la valeur marchande du grain canadien.

Contribuer largement à l'assurance de la salubrité du grain canadien.

Contrôler et certifier la qualité et la quantité du grain.

Effectuer des recherches de pointe sur la quantité du grain.

Encourager le fonctionnement d'un réseau de manutention du grain viable et efficace.

Accentuer l'intégrité des transactions de grain.

Défendre les droits des producteurs.

La CCG est constituée de La Direction, des Services à l'organisme, des Services à l'industrie et du Laboratoire de recherches sur les grains (LRG). Le siège de la CCG est à Winnipeg (Manitoba). Les Services à l'industrie desservent cinq régions : celles de Bayport, de l'Est, du Pacifique, des Prairies et de Thunder Bay. La Commission compte environ 700 employés.

La Direction comprend trois commissaires, nommés par le gouvernement, qui sont chargés de définir la politique de la CCG et d'exercer un leadership, et un chef de l'exploitation qui surveille au jour le jour les activités de la Commission. Les commissaires adjoints, également nommés par le gouvernement, travaillent en étroite collaboration avec les producteurs et d'autres intervenants de l'industrie dans le domaine du développement rural. Les commissaires adjoints doivent faire connaître aux producteurs et aux membres de l'industrie le rôle et les responsabilités de la CCG et assument par ailleurs des fonctions de médiation.

Le contrôleur des opérations à terme sur le grain surveille les opérations à la Bourse des marchandises de Winnipeg. Le président du Tribunal d'appel pour les grains relève directement du président et commissaire en chef de la CCG. Le Tribunal est un organisme qui agit de façon indépendante et dont les membres sont nommés par la CCG. Il entend les appels interjetés par les personnes qui contestent le grade attribué à un échantillon officiel. Ses décisions sont finales.

Programmes

La CCG exécute un programme d'assurance-qualité et d'assurance-quantité qui permet de garantir des cargaisons de grain constantes et fiables, répondant aux exigences des contrats eu égard aux trois éléments suivants : qualité, salubrité et quantité. C'est grâce à la qualité de son produit que le Canada jouit d'un avantage concurrentiel sur les marchés mondiaux. Dans le cadre de son programme d'assurance-qualité et d'assurance-quantité, la CCG se livre aux activités suivantes :

- Inspecter le grain en vue d'en certifier la qualité, soit tout le grain réceptionné aux silos terminaux ou expédié de ceux-ci, tout le grain exporté depuis les silos de transbordement et tous les échantillons de grains soumis par les producteurs et autres intervenants de l'industrie.
- Attester le poids des exportations de grain, superviser la pesée aux silos terminaux; vérifier les stocks de grains aux silos terminaux et aux silos de transbordement; inspecter les balances aux silos terminaux et aux silos de transbordement.
- Déterminer et expliquer les liens existants entre les propriétés physiques et biochimiques du grain et la valeur à l'utilisation finale de ce dernier.
- Mettre au point des méthodes d'évaluation de la qualité du grain qui soient rapides, efficaces, utiles et économiques.
- Appuyer les ventes et l'expansion du marché des céréales et des oléagineux en offrant des conseils d'ordre technique sur la qualité de ces produits et sur leur utilisation finale et en évaluant la qualité des lignées créées par les phytosélectionneurs pour s'assurer qu'elles présentent les caractéristiques physiques et qualitatives exigées pour l'enregistrement.
- Exercer un contrôle et une surveillance sur les cargaisons de grain et délivrer les attestations voulues pour garantir non seulement que le grain canadien est salubre, mais qu'il respecte rigoureusement les limites internationales en matière de contaminants toxiques.
- Fournir de l'information sur la qualité des expéditions commerciales de grain et de chaque récolte aux marchands et transformateurs de grain canadiens.
- Faire enquête sur les plaintes reçues au sujet de la qualité et de la quantité du grain canadien et y donner suite, et répondre à des demandes de renseignements à cet effet.
- À la demande des membres de l'industrie du grain, fournir d'autres services spécialisés.

De plus, la CCG réglemente l'industrie du grain, pour assurer le traitement équitable des producteurs et l'intégrité des transactions sur les grains et pour maintenir la qualité du grain tout au long du circuit de commercialisation. Dans le cadre de ses fonctions régulatrices, la CCG est appelée à s'acquitter des tâches suivantes :

- Délivrer des licences aux négociants en grains et aux entreprises de stockage du grain qui satisfont aux exigences.
- Vérifier les obligations des titulaires de licences envers les producteurs.
- Surveiller la solvabilité des titulaires de licences et obtenir une garantie financière pour protéger les producteurs en cas de manquement aux obligations de la part d'un titulaire de licence.
- Concevoir et établir des normes de qualité des grains.
- Inspecter les grains et les installations de manutention de grains pour assurer l'absence d'infestations d'insectes.
- Recueillir et publier des statistiques sur la manutention, le stockage et le mouvement des grains.
- Administrer les wagons de producteurs.
- Surveiller les opérations à terme sur le grain.
- Assurer l'arbitrage des plaintes formulées par les producteurs à l'égard des transactions sur les grains.

La CCG fournit d'autres services auxquels l'industrie du grain, au Canada et à l'étranger, attache une grande valeur. En voici quelques exemples :

- Tenir à jour le Système de comptabilisation des stocks de grains (GIAS) et faciliter le cheminement de l'information pour le compte des négociants en grains.
- Diffuser des données sur la qualité des grains.
- Offrir des cours de formation, généraux ou personnalisés, aux membres de l'industrie du grain.
- Faire du travail en sous-traitance, par exemple réparer des humidimètres et faire des analyses chimiques sur les grains.

Nous offrons des services au personnel de la CCG dans divers domaines, notamment :

- Administration
- Communications
- Finances
- Technologie de l'information
- Élaboration de politiques
- Bibliothèque
- Santé et sécurité

Faits saillants

- Après un examen approfondi de nos programmes et services, qui a compris des consultations auprès de nos clients, nous avons proposé des changements importants à la prestation des services aux producteurs et aux autres membres de l'industrie céréalière et au financement de la CCG à l'avenir - des décisions à cet égard seront annoncées en 1999-2000.
- Les principaux systèmes et logiciels informatiques ont été vérifiés en vue d'assurer leur conformité à l'an 2000.
- L'équipe de recherches sur l'orge du Laboratoire de recherches sur les grains a organisé le Canadian Barley Symposium de 1999, événement qui a mis l'accent sur les tendances économiques, la technologie émergente et les forces et faiblesses du système d'assurance de la qualité de l'orge - de nombreux chercheurs, producteurs et utilisateurs finals ont assisté au symposium.
- Nous avons établi un partenariat avec la Commission canadienne du blé en vue de créer le Centre de développement canadien de l'orge de brasserie.
- Nous nous sommes chargés de tenir et d'appuyer le système de suivi en ligne des stocks de grains pour l'industrie.
- Nous avons ouvert notre neuvième centre de services à Brandon, au Manitoba.
- Nous avons effectué des travaux de recherche qui appuient les changements apportés au système de classement du blé afin de tenir compte des dommages causés par la cécidomyie et la fusariose.
- Nous avons évalué un protocole pour l'identification des échantillons de soja génétiquement modifié et conçu des amorces pour l'analyse des régions polymorphes amplifiées de l'ADN à l'aide de séquences aléatoires afin d'identifier les variétés d'orge.
- Grâce à des techniques d'identification rapide des variétés, nous avons aidé l'industrie à éviter la contamination des variétés de blé de haute qualité.
- Nous avons conclu des contrats de recherches afin de participer à la mise au point d'instruments à proche infrarouge compacts.

Nous avons conçu un système de classement à l'aide d'appareils pour les lentilles et mené des recherches pour montrer que ce système pourrait aussi servir à déterminer le pourcentage de grains vitreux durs dans le blé.

Nous prenons part au développement de blé très dur et de variétés de force de blé roux de printemps Canada Prairie et de blé blanc de printemps Canada Prairie.

Une étude des échantillons de blé recueillis auprès des agriculteurs lors de l'enquête sur la récolte de 1998 nous a permis de montrer que la teneur en protéines du blé roux de printemps de l'Ouest canadien ne change pas beaucoup au cours de l'entreposage pendant un hiver typique des Prairies.

Nous avons organisé deux ateliers sur les besoins de qualité de l'industrie des légumineuses et nous avons lancé un programme de recherches dans ce domaine.

Le site Web de la CCG est devenu le principal site de diffusion des bulletins sur la qualité.

Nous avons révisé et publié un nouveau Guide du classement des grains pour la campagne agricole 1998-1999.

Nous avons mis en œuvre le Programme pour la facilitation d'accès au blé afin de promouvoir davantage les échanges de grains en Amérique du Nord.

Nous avons embauché un directeur pour le Laboratoire de recherches sur les grains et nommé deux nouveaux directeurs pour les Services à l'industrie et les Services à l'organisme.

Nous avons maintenu l'acheminement des grains au port de Vancouver et aux ports sur le Saint-Laurent pendant la grève tournante de 67 jours organisée par les peseurs de grains de la CCG.

Nous avons entrepris l'examen de nos services internes.

Nous avons continué de nous intéresser à la santé et à la sécurité de nos employés.

Message du commissaire en chef

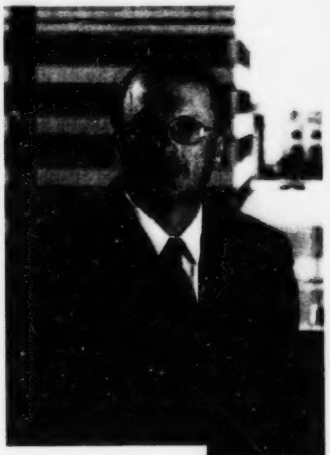
Barry Senft

La qualité est l'avantage dont dispose le grain canadien sur les marchés mondiaux. Le grain canadien est reconnu à l'échelle mondiale pour son uniformité, sa salubrité et sa propreté, ainsi que pour sa fiabilité lors de la transformation. La CCG renforce cet avantage concurrentiel par les programmes et les services qu'elle offre aux producteurs et aux clients de l'industrie.

Les marchés des grains évoluent. La technologie de transformation est de plus en plus avancée, et les utilisateurs finals sont beaucoup mieux renseignés sur tous les aspects de la qualité du grain. Nous estimons que la qualité est un avantage plus important que jamais auparavant. Par son travail, la CCG aide à acheminer le grain canadien sur les marchés partout dans le monde.

En 1999-2000, nos plans donnent suite à notre engagement continu d'établir des partenariats avec les producteurs et l'industrie afin que le grain canadien soit le grain de choix sur les marchés mondiaux.

Compléter l'examen des programmes

En janvier 1999, nous avons proposé des changements à la façon dont nous offrons nos services d'assurance de la qualité du grain et dont la CCG sera financée à l'avenir.

La CCG tire la majorité de ses recettes des droits exigés pour l'inspection et la pesée du grain qui est chargé sur les navires à des fins d'exportation. Ces droits payent non seulement ces services directs mais également d'autres services qui appuient le système d'assurance de la qualité. Ce sont notamment les services suivants : établissement de normes, recherche sur la qualité à l'utilisation finale, entomologie et surveillance des cargaisons.

Les exportations passant par les silos terminaux diminuent en raison de l'élimination de la subvention du Nid-de-Corbeau, de l'augmentation des exportations de grains aux États-Unis, d'une hausse de la transformation à valeur ajoutée dans les Prairies et de la tendance à expédier des grains à valeur élevée en petites quantités.

En 1998-1999, le volume des exportations aux silos terminaux a baissé de 31 %, et dans un avenir prévisible, il devrait être de 20 % inférieur à ce qu'il était en 1995.

La situation financière de la CCG est en grande partie attribuable à cette baisse. En 1998-1999, nous avons affiché un déficit de 11,1 millions de dollars, et nous prévoyons un déficit comparable en 1999-2000.

La CCG doit posséder les ressources, la technologie et l'expertise nécessaires pour faire face aux changements sur les marchés des grains, aux exigences des clients et à la technologie des utilisateurs finals. Nos recommandations visent trois objectifs principaux : être stable sur le plan financier, être mieux apte à réagir aux besoins de nos clients et être plus flexible.

Pour répondre aux besoins de nos clients et pour assurer l'autosuffisance de la CCG, nous avons proposé des changements importants au système d'assurance de la qualité et à la CCG. Nous travaillons avec les fonctionnaires d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et ceux d'autres ministères fédéraux afin de mettre au point notre plan. Je m'attends à ce que nous soyons en mesure de faire une annonce à cet égard en mars 2000.

Tous les ans, la CCG communique avec des acheteurs, des négociants et des transformateurs partout dans le monde. Nos chercheurs se rendent chez les transformateurs pour voir leurs installations. Ils discutent avec eux de leurs besoins en matière de qualité et leur donnent des conseils sur l'utilisation du grain canadien. À l'automne, des acheteurs et des importateurs nous rendent visite afin de se renseigner sur la qualité de la nouvelle récolte. Au fur et à mesure que les employés compilent des données sur la qualité, celles-ci sont affichées sur notre site Web.

En présence de cette situation, nous devons établir des classes de grain en tenant compte de la qualité exigée par les clients. La CCG établit des classes qui reflètent les caractéristiques de qualité de façon mesurable. Les normes de grain définissent les limites à l'intérieur de chaque classe.

Lorsque les exigences des utilisateurs finals changent ou deviennent plus rigoureuses, nous adaptons les classes et les normes des grains. Au moment de la publication du présent rapport, les tolérances pour la fusariose ont été resserrées pour le blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) et le blé extra fort de l'Ouest canadien (CWES) et des tolérances ont été ajoutées aux grades de seigle. Les tolérances pour la cécidomyie ont été resserrées pour le CWRS nos 2 et 3 et pour le CWES no 1 et 2. Aux tolérances antérieures, on a découvert que la fusariose et la cécidomyie affaiblissaient les propriétés de la pâte et réduisaient la qualité de panification du blé.

Nous avons accru l'exactitude et l'objectivité de notre méthode de détermination de la teneur en grain ergoté aux silos primaires. Auparavant, les directeurs des silos primaires déterminaient la teneur en grain ergoté en comptant le nombre de morceaux de la taille d'un grain dans un échantillon de 500 grammes. Récemment, nous avons adopté une méthode axée sur le poids des grains ergotés dans un échantillon. Cette méthode est utilisée aux silos terminaux depuis de nombreuses années.

Nous avons effectué ces changements en partenariat avec l'industrie céréalière. Les comités de normalisation de l'Ouest et de l'Est se réunissent deux fois par année pour recommander des caractéristiques pour les grades de grain. Ces comités sont composés de représentants d'associations de producteurs, d'exportateurs, de transformateurs, de la CCG, de marchands et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

En 1999-2000, nous continuerons de revoir notre système de classement et de normalisation des grains. Pendant l'examen des programmes, nous avons recommandé l'adoption d'une norme unique. En novembre 1999, le Comité de normalisation de l'Ouest a accepté de se pencher sur cette question lors de sa réunion d'avril 2000. Nous effectuerons des recherches additionnelles et nous fournirons au comité l'information dont il a besoin pour rendre une décision éclairée.

Relever les défis liés aux grains génétiquement modifiés

Depuis 1988, plus de 4 000 essais expérimentaux de végétaux génétiquement modifiés ont été réalisés au Canada. Santé Canada a reconnu la salubrité alimentaire de 36 végétaux ayant des caractéristiques non conventionnelles. Il s'agit d'une question très importante pour l'industrie céréalière.

La CCG ne détermine pas si des grains génétiquement modifiés sont bons ou mauvais, sains ou dangereux. Nous n'avons pas pour rôle de déterminer leur salubrité ou de prendre des décisions en matière de commercialisation. Cependant, nous sommes chargés d'assurer l'intégrité du système d'assurance de la qualité au Canada. Ainsi, à mesure que les grains génétiquement modifiés pénètrent le marché, nous planifions :

- d'évaluer la qualité d'utilisation finale des grains génétiquement modifiés et de faire des recommandations afin qu'ils soient conformes aux normes de qualité établies;
- d'élaborer et d'appliquer des méthodes pour l'identification et la vérification des grains génétiquement modifiés, selon les besoins de l'industrie;
- d'assurer leur qualité dans le cadre de programmes de contrôle;
- de les certifier, au besoin, dans la mesure où le permet la technologie;
- d'appuyer la mise au point de systèmes de ségrégation au sein de l'industrie céréalière du Canada;
- d'offrir des services pour les grains génétiquement modifiés comme nous le faisons pour les grains non génétiquement modifiés.

Encourager la recherche sur les méthodes d'analyse instrumentale rapide et objective

En 1998-1999, nous avons tenté d'obtenir un appui pour la recherche dans le domaine de l'analyse instrumentale rapide et objective (RIOT).

La recherche RIOT fournira des méthodes nouvelles et nécessaires à notre système d'assurance de la qualité des grains. La technologie mise au point nous permettra d'identifier de nouvelles variétés non discernables et des grains génétiquement modifiés, d'évaluer la qualité en fonction de l'utilisation finale et de garantir la salubrité des grains - rapidement, avec exactitude et à un coût raisonnable.

L'appui de l'industrie et la collaboration entre les organisations sont essentiels. Cette année, nous avons demandé l'appui financier du gouvernement et de l'industrie et nous avons cherché à établir de nouveaux partenariats avec des organisations. Au moment de la publication du présent rapport, nous sommes en train de finaliser les modalités de financement avec Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Effectuer des recherches sur les cultures spéciales

En mars 2000, nous aurons mis en oeuvre un programme de recherches sur les cultures spéciales et nous aurons embauché un chercheur pour ce programme. Nous travaillons aussi à l'élaboration d'un programme de mise au point de méthodes d'évaluation de la qualité des légumineuses, reconnues à l'échelle mondiale. Ce programme sera exécuté en collaboration avec Food Science Australia et des chercheurs canadiens. Nous continuerons d'évaluer la qualité des légumineuses au Canada, en particulier les pois et les lentilles.

Rendre des décisions exécutoires sur la détermination de la teneur en protéines

Au fil des ans, les producteurs ont posé des questions relatives à la détermination de la teneur en protéines. D'ici le 1er août 2000, nous avons l'intention d'offrir un service d'arbitrage relatif à la détermination de la teneur en protéines qui rendrait des décisions exécutoires conformément à la disposition de la *Loi sur les grains du Canada*, sous réserve de détermination du grade et des impuretés par l'inspecteur.

Examiner les marges maximales de perte de poids

Pendant la manutention ou le traitement du grain, il se produit une perte de poids. Cette perte survient lorsque de la poussière et du grain restent dans l'équipement et les compartiments ou fuient des wagons, ou lorsqu'il y a perte d'humidité.

Comme la perte de poids constitue une conséquence inévitable de la manutention du grain, le gouvernement fédéral dispose de règlements qui établissent les marges maximales de perte de poids, limitant le poids que peut déduire l'exploitant de silo lorsqu'il achète du grain.

La CCG entend examiner les marges maximales de perte de poids en 2000-2001 afin de déterminer si elles doivent être modifiées ou éliminées.

Joindre un plus grand nombre de clients

Nous facilitons l'accès à nos services et à notre expertise en travaillant en partenariat avec d'autres organisations. En septembre 1999, la CCG et AGRICORP, une société d'État de l'Ontario, ont conjugué leurs efforts afin d'offrir aux producteurs et aux sociétés céréalières de l'Ontario des services officiels d'échantillonnage du grain de la CCG.

Dans le cadre de cet accord, un plus grand nombre de producteurs et de sociétés céréalières peuvent tirer parti des services de la CCG. Auparavant, nos services d'assurance de la qualité étaient offerts uniquement aux producteurs et aux sociétés céréalières se trouvant à proximité de notre bureau de Chatham. Il était trop coûteux d'offrir des services d'échantillonnage dans les autres régions.

L'industrie exige de plus en plus des services d'analyse uniforme et exacte. Pour cette raison, nous prévoyons faciliter l'achat de trousses d'analyses courantes à nos bureaux régionaux et à nos centres de services.

Enfin, j'aimerais rendre hommage à Errol Lewis, commissaire adjoint du Manitoba, qui est décédé le 28 octobre 1998. Errol s'était joint à la CCG en janvier 1996 après une longue carrière d'économiste agricole. Il s'est intéressé vivement aux préoccupations des producteurs et a travaillé étroitement avec ses homologues, Donna Welke et Hartmann Nagel, en Saskatchewan et en Alberta. Nous nous souviendrons tous de son dévouement envers son travail.

Je suis fier des réalisations de la CCG en 1998-1999. Ayant rencontré de nombreux acheteurs et transformateurs de grain canadien, je sais que la CCG jouit d'une bonne réputation au pays et à l'étranger. Ce sont nos employés, directeurs et commissaires adjoints qui ont taillé cette réputation.

Au moment de la publication de ce rapport annuel, nous poursuivons nos projets et activités. Avec mes collègues, Douglas Stow, Albert Schatzke, et Dennis Kennedy, je pense d'avance aux nombreuses possibilités de servir les producteurs et les clients de l'industrie.

Barry Senft

Message du chef de l'exploitation

Depuis plus de 80 ans, la CCG est gage d'excellence en matière d'assurance de la qualité du grain. En partenariat avec les céréaliculteurs et l'industrie du grain du Canada, nous avons établi des normes de classement des grains, analysé et homologué des grains canadiens, joué un rôle de chef de file en matière de recherches et de technologie relatives à la qualité des grains et veillé à ce que les opérations de grains soient justes et ouvertes.

Dennis Kennedy

Cette vision d'excellence donne aux céréaliculteurs et à l'industrie un avantage sur les marchés intérieurs et étrangers. Nos activités en 1998-1999 ont montré l'engagement de la CCG envers cette vision.

Examen des programmes

En 1998-1999, nous avons sollicité l'opinion de nos clients sur les droits exigés et les services offerts, ainsi que sur nos responsabilités réglementaires. Selon les opinions recueillies, nous avons proposé des changements. Les clients à l'échelle du pays et le personnel de la CCG dans toutes les régions souscrivent pleinement à ce processus. À l'automne 1998, nous avons tenu des consultations auprès de nos clients et en janvier 1999, nous avons publié un document contenant nos recommandations.

En 1998-1999, environ 82 % de nos recettes provenaient des droits exigés pour nos services. Comme l'explique Barry dans son message, si aucun changement n'est apporté à notre structure de financement, nous continuerons d'afficher des déficits annuels toujours plus importants.

En général, l'élimination d'un déficit exige une combinaison de réduction des coûts et d'augmentation des recettes. Ces dernières années, la CCG a bien réussi au chapitre de la réduction des coûts. L'examen des programmes et des services a été précédé d'une réduction des dépenses et de la suppression de 50 postes en 1998.

Les recommandations découlant de l'examen des programmes portent notamment sur les points suivants :

Réformes à notre structure de financement et à la façon dont nos services sont payés;

Changements opérationnels afin que la CCG soit plus efficace et rentable;

Changements visant à actualiser les règlements et à appliquer avec une plus grande objectivité les normes de classement des grains.

Jusqu'à maintenant, nous avons mis en oeuvre certaines recommandations touchant les opérations et effectué des changements à nos services internes. Grâce aux efforts des employés de la CCG et des producteurs et clients de l'industrie, l'examen a entraîné une analyse approfondie de nos programmes et services et des changements nécessaires pour assurer la viabilité de la CCG.

Cette année, nous avons déployé des efforts afin de rendre nos services plus accessibles et abordables pour les céréaliculteurs et l'industrie et de communiquer avec nos clients de différentes façons.

En février, nous avons ouvert le Centre de services de Brandon, notre neuvième centre de services dans les Prairies.

Dans le cadre de nos activités d'appui aux marchés, nous avons accueilli des visiteurs étrangers et canadiens à notre bureau principal de Winnipeg et à nos bureaux régionaux. À Winnipeg, 147 visiteurs provenant de 14 pays ont participé à 41 visites guidées. La région du Pacifique a accueilli 60 groupes, la majorité en provenance de pays d'Amérique du Sud et en bordure du Pacifique. Trente-sept personnes ont visité la région de Bayport. Le bureau principal a reçu la visite de 247 producteurs cette année. Des groupes de producteurs sont venus se renseigner sur l'industrie céréalière, et certains producteurs nous ont rendu visite pour voir comment les choses se passaient à la CCG.

En 1997, nous avons établi un numéro sans frais (1-800) à l'intention des producteurs et des clients de l'industrie. Au cours de la première année, nous avons reçu 499 appels. Cette année, nous en avons reçu 730.

Notre site Web constitue une source d'information indispensable pour les clients de la CCG. En 1998-1999, on a accédé à notre site Web à 2 814 800 reprises. Il y a eu 55 500 consultations par des usagers externes. Le nombre de consultations est une bonne indication du nombre d'usagers qui naviguent sur notre site et cherchent à obtenir de l'information de la CCG. Le nombre de fois auxquelles on a accédé au site reflète l'augmentation considérable de l'utilisation d'Internet au cours de la dernière année.

Le Web n'a pas supplanté le contact individuel avec les producteurs dans leur milieu. Nous avons participé à huit foires agricoles dans les Prairies pour rencontrer les producteurs et pour discuter avec eux des problèmes et répondre à leurs questions sur les normes de classement du grain et sur les règlements et services de la CCG. Nous avons établi le contact avec les citadins par le biais de notre exposition et de nos ateliers Éducation en agriculture. Créé par des employés et comprenant des activités tactiles, Éducation en agriculture a connu un franc succès auprès des jeunes et des plus vieux.

Innovation dans la recherche sur la qualité du grain

Cette année, nous avons élaboré des méthodes pour évaluer la qualité du blé de force blanc de printemps et des souches de blé très dur. Il faudra attendre encore quelques années avant que le blé de force blanc de printemps soit enregistré et fasse son entrée dans le réseau de manutention, mais ces méthodes permettront de garantir que la qualité des variétés enregistrées réponde aux besoins du marché.

Nous avons fait des percées dans un domaine de l'analyse visuelle rapide. Nous avons mis au point un système prototype de vision artificielle qui servira à déterminer la couleur des lentilles et le nombre de grains vitreux durs dans le blé dur. La technologie complétera l'inspection visuelle de ces cultures. Je prévois que le lancement de cette technologie aura lieu au début de 2000.

Nous avons aussi pris des dispositions afin d'offrir un service de dépistage du soja génétiquement modifié. Ce service est déjà offert dans la région de Bayport où nous certifions la présence ou l'absence de variétés de soja résistantes au glyphosate (Roundup Ready) dans les échantillons de soja destiné à l'exportation.

Nouvelles normes de classement du grain

Les caractéristiques officielles des grades d'orge brassicole extra spéciale et spéciale ont été changées afin de correspondre plus fidèlement aux facteurs de qualité exigés par les sélectionneurs et les clients. Mis en place progressivement d'août 1998 à juillet 2000, les changements resserrent les exigences à l'égard de l'orge brassicole. À la suite de ce resserrement, les normes de qualité officielles de l'orge brassicole correspondront à l'usage actuel observé sur le marché.

Politiques et législation pour répondre aux besoins changeants de l'industrie

En janvier, nous avons publié un document de travail sur les systèmes de préservation de l'intégrité (PI) dans l'industrie céréalière. Le document présentait un cadre pour les systèmes PI et les risques associés à de tels systèmes. Rédigé en collaboration avec un comité comprenant des agriculteurs, des producteurs de semences, des phytogénéticiens, des manutentionnaires de grain et des négociants, le document lançait la discussion sur l'aménagement de systèmes PI. Les commentaires que nous avons reçus de l'industrie serviront à l'élaboration de lignes directrices.

Pendant l'Examen de la manutention et du transport du grain, nous avons fourni de l'information au juge Willard Estey sur le rôle de la CCG en ce qui a trait à l'industrie du transport et de la manutention du grain, en particulier nos responsabilités relatives aux wagons des producteurs.

Nous avons mis en oeuvre le Programme canadien pour la facilitation d'accès au blé. Le programme permet aux producteurs des États-Unis de vendre leur blé directement aux silos de collecte du Canada à des fins de revente ou de transbordement. Le programme permet de veiller à ce que les classes de blé canadien ne soient pas mélangées au blé américain, à ce que la qualité du blé canadien soit préservée et à ce que les expéditions en provenance des États-Unis satisfassent aux exigences phytosanitaires.

En juin, le projet de loi C-26, loi visant à créer un système distinct d'octroi de permis et de sécurité pour les cultures spéciales, a reçu la sanction royale. La mise en oeuvre ira de l'avant lorsque le gouverneur en conseil aura approuvé les règlements provisoires.

Défis pour l'organisation

En octobre 1998, nous avons indemnisé les producteurs à qui la Palliser Grain Co. Ltd. (Palliser) devait de l'argent lorsqu'elle a été mise sous séquestre plus tôt au cours de l'année. Les producteurs qui ont été indemnisés étaient admissibles au titre de la garantie fournie à la CCG ou détenaient une créance prioritaire en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Nous avons pu continuer à servir les producteurs de l'Ouest et les acheteurs de grain canadien pendant une grève tournante organisée par les peseurs de grain de la CCG au début de 1999.

Réalisations du personnel de la CCG

L'équipe responsable de l'orge au Laboratoire de recherches sur les grains (LRG) a organisé le Canadian Barley Symposium de 1999. Le symposium a reçu l'appui de nombreux secteurs de l'industrie céréalière, notamment de la CCG, et a accueilli des chercheurs, des producteurs et des utilisateurs finals. Le symposium avait pour but de maintenir la réputation de l'industrie en tant que chef de file en matière d'approvisionnement en orge alimentaire, fourragère et brassicole de qualité. Le personnel de la CCG a participé aux discussions sur l'élaboration de solutions au problème de la fusariose, sur la façon dont la biotechnologie changera l'industrie et sur les utilisations futures de l'orge.

Les employés de la CCG ont joué un rôle important lors d'un épisode de l'émission Great Canadian Food Show au réseau CBC. L'émission portait sur les aliments fabriqués à partir de blé canadien au pays et à l'étranger. Les employés ont organisé une visite guidée de nos laboratoires de blé panifiable et de boulangerie ainsi qu'un dîner de pâtes et de pain. Les producteurs et l'animateur de l'émission et les employés de la CCG ont montré directement comment l'analyse de la qualité du blé permet au blé canadien de conserver la faveur de nombreux acheteurs à l'échelle mondiale.

Retraites et nominations

Deux directeurs ont pris leur retraite après plusieurs années au sein de la CCG et de la fonction publique.

Keith Tipples, directeur du LRG, a pris sa retraite en octobre 1998. Keith est entré au service de la CCG en 1962 et a été directeur pendant 19 ans. En 1995, Keith s'était rendu dans plus de 40 pays pour représenter la CCG à des réunions scientifiques, au cours de missions d'appui aux marchés et au sein de comités internationaux de normalisation. Il a été auteur et coauteur de plus de 70 rapports de recherche pour des revues scientifiques et a rédigé et révisé de nombreux ouvrages et chapitres sur la chimie des céréales, la boulangerie et la rhéologie. Au cours de sa carrière, de nombreuses organisations ont reconnu sa contribution à la promotion de la qualité du blé.

À titre de directeur et de chercheur, Keith a attribué les nombreuses réalisations du LRG au travail d'équipe et à l'expertise du personnel de recherche. Il a servi la CCG et l'industrie avec énergie et diligence et en faisant preuve d'engagement envers la recherche.

Elizabeth Larmond, directrice des Services à l'industrie depuis 1993, a pris sa retraite en janvier 1999. Elizabeth a fait profiter la CCG de sa vaste expérience et a fait partie intégrante de l'équipe de gestion qui a mis en valeur le service aux clients et le partenariat avec l'industrie. Tenant compte des souhaits des gens, elle a dirigé les Services à l'industrie au cours de ses années de formation les plus critiques et de la période où l'industrie céréalière a changé le plus rapidement.

Dans le domaine de la recherche alimentaire, Elizabeth a été une pionnière en matière d'analyse sensorielle. Ses travaux sont réputés et souvent cités en référence. Membre active de plusieurs associations professionnelles, Elizabeth a reçu plusieurs prix importants décernés par ses collègues spécialistes et le Canada.

Après la retraite d'Elizabeth, Marilyn Kapitany a été nommée directrice des Services à l'industrie. Marilyn travaille à la CCG depuis 1985 et a occupé plusieurs postes, plus récemment en tant que directrice des Services à l'organisme.

En janvier 1999, Régis Gosselin a été nommé directeur des Services à l'organisme. Régis travaille à la CCG depuis plus de 20 ans, occupant les postes de gestionnaire de l'octroi de licences et de secrétaire général, ainsi que plusieurs autres postes. Plus récemment, il a coordonné l'examen des programmes de la CCG, y compris facilité l'examen de sa régie interne.

Relations avec les employés

En 1998-1999, le Comité d'équité en emploi de la CCG est devenu un véritable comité national avec des membres dans toutes les régions. Le comité a été créé pour promouvoir les valeurs et le mandat de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et le plan d'équité en emploi de la CCG. Les employés de la CCG se renseignent sur l'équité en matière d'emploi, sur les répercussions positives de cette politique et sur sa raison d'être. De nombreuses organisations ont le même but que la CCG : un milieu de travail qui reflète la population et où l'on peut travailler, vivre et accepter les différences au sein de la population.

Les membres du Comité national syndical-patronal se sont réunis régulièrement pour échanger des renseignements. Ces réunions se sont avérées essentielles pour trouver des solutions conjointes.

Cette année, nous avons amélioré notre programme de sécurité en reconstruisant la plate-forme de chargement au bureau principal et en élaborant un programme pour le personnel du service d'entomologie qui travaille dans des espaces clos. Les politiques en matière de sécurité ont été communiquées à tous les employés. Des procédures relatives aux rapports d'accidents ou de quasi-accidents et aux enquêtes connexes ont été instaurées et elles sont continuellement mises en valeur pour prévenir les accidents.

La CCG a entrepris l'adoption d'un nouveau système de classification pour tous les postes au sein de l'organisation. La Norme générale de classification, qui a recours à une norme unique pour évaluer le travail, remplacera les 72 normes utilisées actuellement pour classifier les postes. La nouvelle norme est plus facile à appliquer, non sexiste et axée sur la législation sur les droits de la personne. Elle s'appliquera à tous les employés de la fonction publique. À compter du 31 décembre 1999, tous les postes à la CCG seront évalués et décrits en fonction de cette norme.

Message du chef de l'exploitation

Pendant l'examen des programmes, j'ai souvent entendu le message : « Nous appuyons ce que fait la CCG ». En 1998-1999, nous avons trouvé des façons de mieux servir les producteurs et les clients de l'industrie. Nous avons connu de graves difficultés financières. Nous avons instauré des changements et élaboré un plan afin qu'au XXI[e] siècle notre système d'assurance de la qualité soit fiable et pertinent. Nous avons examiné des façons de positionner la CCG en vue de lui permettre de relever les défis à venir.

Je suis heureux de vous présenter le rapport annuel de la CCG de 1998-1999. Grâce au service et au dévouement de nos employés et à ses directeurs, la CCG a pu respecter son engagement d'excellence en matière d'assurance de la qualité du grain. Je suis confiant que nous ferons de même l'année prochaine.

Dennis Kennedy

Réalisations

Renforcer les activités et services principaux

Normes de qualité du grain

Plans	Réalisations
Collaborer avec les scientifiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) afin d'améliorer les méthodes et d'en concevoir de nouvelles pour évaluer de nouvelles variétés de blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS), de blé dur ambré de l'Ouest canadien (CWAD), de blé extra fort de printemps de l'Ouest canadien (CWES) et de blé blanc de printemps Canada Prairie (CPS). Grâce à ce travail, on pourra s'assurer que la qualité des variétés enregistrées dans ces classes satisfont aux nouvelles exigences des marchés.	Nous avons élaboré une procédure pour évaluer la force du gluten dans les différentes lignées de blé CWES mises au point par les phytosélectionneurs. Nous avons conçu des méthodes pour évaluer la qualité des nouvelles variétés de blé de force blanc de printemps. Nous avons conçu des méthodes pour évaluer les nouvelles lignées de CPS utilisées dans la confection de nouilles udong. Nous avons conçu des méthodes qui serviront à évaluer les lignées de blé très dur mises au point par les phytosélectionneurs à l'aide d'indices d'évaluation du gluten et d'alvéographes.
Mettre en oeuvre un système national de surveillance des inspections afin que les inspections soient uniformes d'une région à l'autre, tout au long de la campagne agricole.	Nous avons pris des dispositions pour embaucher un superviseur.

Plans	Réalisations
Améliorer les fondements scientifiques du système d'inspection des grains.	Nous avons étudié l'utilisation de la réflexion et de la transmission dans le proche infrarouge pour prévoir la germination et l'indice de chute. Nous avons évalué les répercussions de la cécidomyie et de la fusariose sur la performance à la mouture et à la panification du blé CWRS et CWES. Cette évaluation a été utilisée pour appuyer les changements recommandés en ce qui a trait aux tolérances pour les grades CWRS n° 1 et CWES nos 1 et 2. Nous avons étudié les effets d'une réduction de la germination pour l'orge.
Remplir les formalités requises en matière de documentation en vue d'obtenir la certification ISO.	Projet retardé en raison de contraintes budgétaires.
Publier un nouveau Guide du classement des grains.	Le 1er août 1998 nous avons publié une version révisée du Guide du classement des grains.

Renforcer les activités et services principaux

Services dans le domaine de l'assurance-qualité et de l'assurance-quantité des grains

Plans	Réalisations
Ouvrir un nouveau centre de services à Brandon (Manitoba).	Le 25 février 1999, nous avons inauguré le Centre de services de Brandon.
Adopter un service national de règlement des différends relatifs à la pesée.	Ce service est offert pour régler les différends relatifs à la pesée pour les wagonnées destinées au pays.
Déterminer s'il est pratique d'utiliser un test de dureté pour séparer les variétés de blé blanc au moment de la livraison au silo de collecte. Le cas échéant, on mènera une étude pilote pour examiner la faisabilité de l'adoption d'un système de qualité qui ne s'appuie pas sur la distinction visuelle des grains pour les blés blancs. Il y a de fortes indications qu'il existe une demande sur le marché pour un blé blanc de force de printemps ayant les mêmes qualités que le blé roux de printemps de l'Ouest canadien. Il est difficile de développer une variété de blé blanc de force qui se distingue sur le plan visuel des autres variétés de blé blanc.	Nous avons déterminé qu'un test de dureté dans le proche infrarouge permettait de distinguer efficacement le blé de force blanc, p. ex. AC Vista, du blé tendre blanc. Une étude pilote sera menée en 1999-2000.

Renforcer les activités et services principaux

Soutien du marché

Plans	Réalisations
Améliorer les moyens employés pour promouvoir l'enquête sur la récolte de manière à déterminer la qualité des récoltes le plus rapidement possible et partager cette information avec les marchands de grains.	Lorsque nous avons fait la promotion de l'enquête sur les récoltes, nous avons annoncé que l'enquête sur le blé comprendrait une étude sur la teneur en protéines. L'étude visait à déterminer si la teneur en protéines variait au cours de l'année pendant l'entreposage à la ferme. Des 14 000 enveloppes envoyées aux producteurs pour l'enquête sur les récoltes de 1998, 6 400, soit 46 %, ont été retournées.
Recourir davantage au site Web de la CCG pour diffuser rapidement les données sur la qualité des récoltes.	Toutes les données sur la qualité des récoltes sont affichées sur le site Web de la CCG. Les données ont été publiées à partir du 10 septembre 1998 et ont été mises à jour continuellement jusqu'au 23 décembre 1998, lorsque le rapport sur la qualité de l'ensemble de la récolte a été achevé.

Renforcer les activités et services principaux

Soutien du marché (suit)

Plans	Réalisations
Concevoir, en collaboration avec les expéditeurs de soja, un système de surveillance et de documentation afin de rehausser la confiance des acheteurs dans la capacité du Canada de fournir des cargaisons de soja qui n'ont pas été classées comme des organismes génétiquement modifiés.	Nous avons évalué un test rapide de dépistage du soja génétiquement modifié qui est utilisé dans la région de Bayport. La région de Bayport fait partie d'un comité dont le mandat est de concevoir un système de ségrégation. En Ontario, l'industrie utilisera le programme pour accroître sa capacité de garantir l'intégrité des produits d'une qualité spécifique et, en même temps, pour répondre de façon satisfaisante aux préoccupations des clients en matière de produits génétiquement modifiés. Pour le compte d'intervenants locaux et étrangers, la région de Bayport offrira des services de vérification pour veiller à ce qu'une société respecte son programme d'assurance-qualité en matière d'intégrité des produits.

Renforcer les activités et services principaux

Service à la clientèle

Plans	Réalisations
Établir, mettre en oeuvre et diffuser des normes de service axées sur les clients pour tous les principaux services dispensés aux clients externes.	Nous avons établi et mis en oeuvre des normes pour tous nos services principaux. En raison d'autres priorités, nous n'avons pas encore publié toutes les normes ni vérifié si elles étaient respectées.
Utiliser notre site Web pour diffuser nos publications et permettre aux personnes qui le visitent de faire des recherches dans notre fonds documentaire.	Nous avons augmenté le nombre de publications disponibles sur notre site Web. Nous sommes en train d'évaluer un nouveau logiciel afin de permettre la consultation en ligne du catalogue de notre bibliothèque.
Continuer de rencontrer les exploitants et les employés de silos terminaux et de silos de transbordement afin de déterminer les changements qu'il conviendrait d'apporter aux procédures opérationnelles et de discuter avec eux de leurs préoccupations.	Nous avons préparé la mise en oeuvre du Service d'inventaire des grains dans la région de l'Est.
En matière de facturation, élaborer des logiciels et les intégrer aux systèmes informatiques.	En cours.

Renforcer les activités et services principaux

Communications

Plans	Réalisations
Mettre en place un mécanisme de traitement des plaintes afin d'améliorer la prestation de nos services aux producteurs, aux titulaires de licences et aux ministères et organismes gouvernementaux.	Nous avons continué d'exploiter une ligne téléphonique sans frais qui permet aux clients de faire des plaintes, de trouver de l'information ou d'obtenir des services.
Améliorer les méthodes utilisées pour fournir et diffuser des renseignements pertinents en temps opportun sur la qualité et la salubrité du grain canadien.	Nous avons affiché toutes les données sur la qualité des récoltes sur le site Web de la CCG plutôt que de les publier et de les distribuer sous format papier.
Continuer à recueillir et à publier les droits exigés par les silos.	Les droits exigés par les silos sont maintenant affichés sur le site Web de la CCG. Les intéressés doivent s'y abonner contre paiement pour consulter ce document. Il est possible d'en obtenir une copie papier contre rétribution.

Renforcer les activités et services principaux

Gestion de programmes

Plans	Réalisations
Effectuer un examen des aspects suivants de la CCG : • Programmes et services externes • Programmes et services internes • Exercice de l'autorité	Nous avons effectué un examen approfondi de tous les programmes et services de la CCG, ainsi que de sa structure d'autorité. • Après un examen approfondi de ses programmes et services, notamment des consultations auprès des clients, la CCG a proposé des changements importants à la prestation de ses services aux producteurs et aux autres membres de l'industrie céréalière et à son financement à l'avenir. Le rapport a été soumis au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada à des fins d'examen. • Tous les droits ont été revus et les motifs d'établissement des droits ont été communiqués aux clients afin d'obtenir leurs commentaires. • La CCG a revu tous ses services internes et a élaboré des plans de rationalisation et de réorganisation qui seront mis en oeuvre en 1999-2000. • Une équipe d'examen indépendante retenue par la CCG a recommandé au Ministre que la structure d'autorité de la CCG soit modifiée. Le rapport a été soumis au Ministre à des fins d'examen.
Le LRG mettra sur pied un groupe de travail qui aura pour mandat d'élaborer des protocoles pour l'évaluation des programmes de recherche et d'établir des procédures écrites pour décider de l'allocation des ressources aux nouvelles activités et aux activités en cours. On convoquera une réunion du comité consultatif du LRG.	Nous avons conçu un système d'établissement des priorités. Le système tient compte des recommandations découlant de l'examen des programmes et services de la CCG.

Réalisations
Aider à faire évoluer l'industrie

Services d'assurance-qualité et d'assurance-quantité

Plans	Réalisations
Initier l'établissement d'un cadre de référence pour les systèmes de ségrégation. En consultation avec l'industrie, nous établirons les exigences auxquelles devra se conformer cette dernière.	Nous avons publié un document de travail sur les systèmes de ségrégation au sein de l'industrie céréalière canadienne et sur les mesures qui devraient être prises pour manipuler les variétés de grain lorsqu'il est impossible d'en faire la distinction visuelle. Nous avons recueilli les commentaires de l'industrie et ceux-ci serviront de fondement des lignes directrices futures.
En collaboration avec la Commission canadienne du blé (CCB), coordonner une expédition à titre d'essai de blé canadien chargé au Canada à des fins de transbordement aux États-Unis et d'exportation éventuelle depuis un port sur le golfe du Mexique.	Nous avons coordonné une expédition à titre d'essai qui s'est déroulée de mars à avril 1998. Une cargaison de grain a été transportée par chemin de fer des silos de la Manitoba Pool à St. Louis, au Missouri, où les wagons ont été déchargés dans des barges sur la rivière Mississippi. Le grain a été transporté par barge jusqu'à la Nouvelle-Orléans, en Louisiane. Deux navires ont été chargés à la Nouvelle-Orléans.
Adopter des mesures pour favoriser davantage les échanges de grains en Amérique du Nord, y compris une politique pour faciliter la manutention du blé américain aux silos primaires tout en protégeant la qualité du blé canadien.	Nous avons mis en oeuvre le Programme pour la facilitation d'accès au blé afin de favoriser les échanges de grains en Amérique du Nord tout en protégeant la qualité du blé canadien.

Plans	Réalisations
Travailler en collaboration avec les entreprises exploitant les silos primaires au cours de la planification et de la conception des silos à haute capacité afin que les installations d'inspection et les systèmes d'échantillonnage puissent accueillir le personnel de la CCG offrant des services d'inspection sur les lieux.	Actuellement, nous fournissons sur demande des conseils sur les systèmes de pesée et d'échantillonnage et nous envisageons participer directement à l'installation de tous les nouveaux systèmes et de tous les systèmes mis à niveau.
Étudier si l'on peut calibrer l'équipement à proche infrarouge qui est utilisé aux silos primaires et déterminer son exactitude, ou offrir un mécanisme de règlement des différends en permettant aux producteurs et aux exploitants de silo de soumettre des échantillons « sous réserve de détermination de la teneur en protéines par l'inspecteur ».	Nous avons déterminé ce qui suit : • Le coût de contrôle des appareils d'analyse de la teneur en protéines des sociétés serait trop élevé. • Il est possible d'offrir un mécanisme de règlement des différends. • Nous devrions fournir ce mécanisme en vertu des dispositions de la *Loi sur les grains du Canada* relatives aux échantillons soumis « sous réserve de détermination du grade et du taux d'impuretés par l'inspecteur ». • Le moyen le plus efficace d'inclure la teneur en protéines en vertu de cette disposition est d'en faire un facteur de classement. La CCB a accepté cette approche. Nous la présenterons lors de la réunion du Comité de normalisation des grains de l'Ouest qui aura lieu en novembre 1999 afin qu'elle entre en vigueur le 1er août 2000.

Aider à faire évoluer l'industrie

Services d'assurance-qualité et d'assurance-quantité (suit)

Plans	Réalisations
Travailler avec l'industrie et la CCB pour élaborer un plan pour la mise en oeuvre d'un autre système pour le blé d'hiver comprenant la livraison à contrat, des déclarations sous serment et la manutention de façon à garantir l'intégrité des produits. Les producteurs de blé d'hiver ont suggéré l'élimination des critères de distinction visuelle des graines et de certains paramètres de qualité du processus d'enregistrement du blé d'hiver afin que les sélectionneurs puissent mettre au point des variétés à rendement plus élevé ou des variétés plus résistantes à l'hiver.	Nous avons rencontré des phytosélectionneurs et des organisations représentant des producteurs de blé d'hiver. Comme il n'y a aucun consensus, aucuns progrès n'ont été réalisés.

Aider à faire évoluer l'industrie

Lois et règlements

Plans	Réalisations
Entreprendre un examen approfondi de la *Loi sur les grains du Canada*. Nous consulterons les producteurs et les autres intervenants de l'industrie.	Reporté
Au 1er août 1999, mettre en oeuvre les modifications à la *Loi sur les grains du Canada* et son Règlement afin d'établir un système distinct d'octroi de licences et de garantie pour les cultures spéciales.	Le 18 juin 1998, le projet de loi C-26, Loi modifiant la *Loi sur les grains du Canada* et la *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire* et abrogeant la *Loi sur les marchés de grain à terme*, a reçu la sanction royale. La mise en oeuvre ira de l'avant lorsque les règlements provisoires auront été approuvés par le gouverneur en conseil.
Transfert à la Commission des valeurs mobilières du Manitoba (CVMM) du pouvoir de surveillance de la CCG relative à la Bourse des marchandises du Manitoba.	Le 18 juin 1998, le projet de loi C-26 a reçu la sanction royale. Le transfert de compétence aura lieu lorsque la CVMM aura terminé ses préparatifs, probablement en 1999-2000.
Participer à l'Examen de la manutention et du transport du grain en fournissant un sommaire des rapports entre le système d'assurance de la qualité et le réseau de transport.	Nous avons soumis un rapport au responsable de l'Examen de la manutention et du transport du grain.

Aider à faire évoluer l'industrie

Recherches sur les grains et techniques connexes

Plans	Réalisations
Obtenir un soutien accru pour des programmes visant la conception et la mise en application des méthodes d'analyse instrumentales rapides et objectives (RIOT).	Nous avons demandé au gouvernement et à l'industrie une aide financière pour les projets RIOT. Nous sommes en train de finaliser des dispositions de financement avec Agriculture et Agroalimentaire Canada.
Collaborer avec d'autres organisations pour mener des recherches en vue de la mise au point de ces méthodes.	Nous gardons le contact avec des chercheurs de l'extérieur de la CCG qui ont indiqué qu'ils étaient intéressés à participer aux projets RIOT. Nous cherchons de nouveaux partenaires.
Collaborer avec d'autres organisations pour mener des recherches en vue de la mise au point de ces méthodes.	Nous avons mis au point un système prototype de vision artificielle qui servira à déterminer la couleur des lentilles et le nombre de grains vitreux durs dans le blé dur. La technologie complétera l'inspection visuelle des grains.
Établir un programme officiel et y affecter du personnel dans le but : • de déterminer les méthodes d'évaluation de la qualité les plus appropriées pour les programmes du LRG; • d'enregistrer et d'optimiser la précision des méthodes utilisées par le LRG; • d'évaluer les méthodes utilisées; • de travailler avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO) ou d'autres organismes de normalisation pour améliorer les méthodes existantes au besoin.	Le lancement d'un programme officiel Bonnes pratiques de laboratoire a été retardé à cause de contraintes budgétaires.

Aider à faire évoluer l'industrie

Recherches sur les grains et techniques connexes (suite)

Plans	Réalisations
Mettre en oeuvre un programme officiel de bonnes pratiques de laboratoire dans l'ensemble du LRG.	Retardé à cause de contraintes budgétaires.
Fournir un personnel de soutien adéquat pour la mise en oeuvre d'un programme officiel de certification dans les secteurs appropriés du LRG.	Retardé à cause de contraintes budgétaires.
Collaborer avec les Services à l'industrie à la mise en oeuvre de programmes conjoints ou coopératifs de certification et de bonnes pratiques de laboratoire.	Retardé à cause de contraintes budgétaires.
Appuyer les programmes et les projets visant les cultures spéciales, les systèmes de ségrégation pour préserver l'identité et les ventes selon les spécifications du client.	Nous avons mis au point un test rapide de classement des lentilles axé sur l'analyse d'images. Nous avons continué à appuyer le développement de nouvelles variétés de grains et d'oléagineux. Nous nous sommes engagés à établir un programme de recherches sur les légumineuses. Nous avons effectué des enquêtes sur les récoltes de pois, de lentilles et de graines de moutarde.

Aider à faire évoluer l'industrie

Recherches sur les grains et techniques connexes (suite)

Plans	Réalisations
Continuer nos recherches sur les méthodes de traitement des grains et leurs répercussions sur la qualité des grains.	Nous avons étudié l'utilisation de l'orge et du blé dans la fabrication des nouilles. Un projet de collaboration auquel participent la All Japan Barley Processing Association, la University of Saskatchewan et la CCB a poursuivi l'étude de l'utilisation de l'orge dans la fabrication d'aliments de spécialité.
Élaborer une stratégie pour les produits génétiquement modifiés.	La stratégie générale prévoit l'analyse de l'ADN à l'aide de séquences pour l'identification des variétés et l'élaboration de protocoles pour l'analyse rapide visant à déterminer la présence de grains génétiquement modifiés.

Technologie de l'information

Plans	Réalisations
S'assurer que tous les systèmes informatiques, tant le matériel que les logiciels, sont conformes à l'an 2000 en avril 1999.	Dès septembre, le matériel et les logiciels seront conformes à l'an 2000.
Continuer de mettre au point un logiciel qui sera utilisé lors du chargement des navires.	La conception du logiciel pilote a été achevée en mars 1998. On poursuit sa mise au point.
Commercialiser les services de technologie de l'information au sein de l'industrie, en fournissant notamment des données moyennant certains frais, et participer à de nouvelles initiatives avec l'industrie dans le but d'améliorer le cheminement de l'information.	Nous avons conclu plusieurs contrats en vue de fournir des services de technologie de l'information, selon un mode de recouvrement des coûts.

Aider à faire évoluer l'industrie

Autres modes de prestation de services

Plans	Réalisations
Négocier un nouveau protocole d'entente avec Industrie Canada pour accroître la souplesse et l'étendue des responsabilités des inspecteurs des systèmes de pesée de la CCG.	Mise en attente à la demande d'Industrie Canada.
Mener à bien le projet pilote de Bayport sur la délivrance électronique des certificats. Si le projet se déroule bien, il sera offert aux clients intéressés dans la région de Bayport.	Le projet pilote a été mené auprès de cinq sociétés qui se sont portées volontaires. Après quelques améliorations, la région de Bayport l'a offert à un plus grand nombre de clients. La majorité des clients du programme garanti reçoivent maintenant leurs certificats électroniquement.
Avoir recours aux services des employés locaux de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) dans la région de Bayport pour effectuer l'échantillonnage officiel des cargaisons de grains destinés à l'exportation.	La région de Bayport a eu recours aux services d'un employés de l'ACIA à plusieurs reprises pour effectuer l'échantillonnage officiel en son nom. Le processus a bien fonctionné pour la région et pour le client et se poursuit.

Plans pour l'exercice allant du 1er avril 1999 au 31 mars 2000

Les activités de la CCG viseront les résultats clés suivants :

1. Un système de classement et d'inspection qui tient compte des besoins changeants des marchés des grains;
2. Des opérations de grains qui sont équitables et ouvertes;
3. La protection des droits des producteurs;
4. Une saine gestion de l'organisme.

Table des matières

Commissaire en chef	Barry Senft
Commissaire en chef adjoint	Douglas Stow
Commissaire	Albert Schatzke
Chef de l'exploitation	Dennis Kennedy
Directeur, Services à l'organisme	Régis Gosselin
Directeur, Laboratoire de recherches sur les grains (LRC)	Bill Scowcroft
Directeur, Services à l'industrie	Marilyn Kapitany

Alberta	Hartmann Nagel
Canada central	vacant
Manitoba	vacant
Saskatchewan	Donna Welke

États financiers
31 mars 1999

Le 11 juin 1999

Rapport des vérificateurs

Au Commissaire en chef et aux commissaires de la Commission canadienne des grains

Nous avons vérifié le bilan du **Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains** au 31 mars 1999 et les états des résultats, de l'excédent (du déficit) accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds renouvelable. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1999 ainsi que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables du gouvernement du Canada s'appliquant aux fonds renouvelables, énoncées à la note 2 afférente aux états financiers.

Comptables agréés

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Bilan
Au 31 mars 1999

(en milliers de dollars)

	1999 $	1998 $
Actif		
Actif à court terme		
Comptes débiteurs		
Gouvernement du Canada	1 855	772
Tiers	3 198	4 548
Frais payés d'avance	40	86
Avances à justifier consenties à des employés	10	45
	5 103	5 451
Immobilisations, au coût (note 3)	9 578	8 948
Moins l'amortissement cumulé	6 941	5 491
	2 637	3 457
	7 740	8 908
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges		
Gouvernement du Canada	7 751	514
Tiers	407	620
Traitements	1 539	1 912
Congés annuels	1 145	1 255
Tranche à court terme de la provision pour indemnités de cessation d'emploi	–	837
Revenus reportés	629	113
	11 471	5 251
Passif à long terme		
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	1 667	1 257
Avoir propre du Canada		
Capital d'apport	4 941	4 941
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	(1 717)	(5 068)
Excédent (déficit) accumulé	(8 622)	2 527
	(5 398)	2 400
	7 740	8 908

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1999

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

(en milliers de dollars)

	1999 $	1998 $
Revenues		
Honoraires de services	34 968	50 121
Crédits parlementaires (note 4)	6 280	5 984
Attestation pour les Japonais	908	946
Droits exigés pour des licences	220	226
Crédit spécial	117	–
	42 493	57 277
Charges		
Traitements et avantages sociaux des employés	43 054	44 225
Loyers	3 314	3 257
Réparations, fournitures et charges diverses	1 607	2 135
Amortissement	1 496	1 712
Déplacements et réinstallations	1 332	1 608
Communications	1 019	972
Services professionnels et spéciaux	1 123	1 053
Indemnités de cessation d'emploi	414	479
Affranchissement et fret	285	329
Perte (gain) à la cession d'immobilisations	(2)	4
	53 642	55 774
Revenu net (perte nette) pour l'exercice	(11 149)	1 503

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Excédent (déficit) accumulé
Pour l'exercice terminé le 31 mars 1999

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

(en milliers de dollars)

	1999 $	1998 $
Excédent accumulé au début de l'exercice	2 527	1 024
Revenu net (perte nette) pour l'exercice	(11 149)	1 503
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	(8 622)	2 527

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 mars 1999

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

(en milliers de dollars)

	1999 $	1998 $
Provenance (affectation) des fonds		
Activités d'exploitation		
Revenu net (perte nette) pour l'exercice	(11 149)	1 503
Éléments hors caisse		
Amortissement	1 496	1 712
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	414	479
Perte (gain) à la cession d'immobilisations	(2)	4
	(9 241)	3 698
Variation des autres éléments d'actif et de passif	6 564	232
Fonds nets provenant des activités d'exploitation	(2 677)	3 930
Activités d'investissement		
Achats d'immobilisations	(680)	(1 871)
Produit de la cession d'immobilisations	6	–
Fonds nets affectés aux activités d'investissement	(674)	(1 871)
Fonds nets affectés et variation de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds au cours de l'exercice	(3 351)	2 059
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds au début de l'exercice	5 068	3 009
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds à la fin de l'exercice	1 717	5 068

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1999

1 Mandat et pouvoir

La Commission canadienne des grains a été constituée en 1912 en vertu de la *Loi sur les grains du Canada*. Elle est devenue un organisme de service spécial le 1er avril 1992. La Commission canadienne des grains a pour objectif d'établir et de maintenir des normes de qualité pour les grains canadiens et de réglementer la manutention des grains au pays afin de garantir une denrée fiable sur le marché intérieur et le marché d'exportation dans l'intérêt des producteurs.

En date du 1er avril 1995, le Conseil du Trésor a approuvé l'établissement du Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains. Le Fonds a une autorisation permanente pour obtenir jusqu'à 12 M$ du Trésor afin de financer les services de réglementation du secteur céréalier, y compris les activités de soutien du marché du Laboratoire de recherches sur les grains. En outre, le Conseil du Trésor a convenu, au moyen du Budget des dépenses supplémentaires, de couvrir au moyen de crédits parlementaires les dépenses se rapportant aux commissaires adjoints et au contrôleur de la Bourse de marchandises de Winnipeg, qui sont nommés par le gouverneur en conseil, et la moitié des dépenses du Laboratoire de recherches sur les grains. La somme maximale du crédit est de 6,28 M$.

La Commission canadienne des grains assume certaines responsabilités en vertu de la *Loi sur les grains du Canada*, des lois mentionnées ci-dessous et des règlements connexes :

Loi sur la gestion des finances publiques
Loi sur les marchés de grain à terme

Le 21 janvier 1999, un décret fut voté qui approuvait le changement de statut de la Commission canadienne des grains. Elle passa d'un organisme de service spécial à un ministère distinct. Ce changement prit effet le 1er avril 1999.

2 Conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux exigences établies par le receveur général relativement aux fonds renouvelables. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

Constatations des revenus et des charges

Les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés par la prestation de biens ou de services ou lorsqu'il se produit un événement donnant lieu à une créance. À moins d'indication contraire, les charges sont constatées dans l'exercice où elles sont engagées.

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1999

2 Conventions comptables (suit)

Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires reçus pour les dépenses se rapportant aux commissaires adjoints et au contrôleur de la Bourse de marchandises de Winnipeg, qui sont nommés par le gouverneur en conseil, et les dépenses du Laboratoire de recherches sur les grains ont été inscrits comme revenus du Fonds renouvelable. Les crédits parlementaires se rapportant aux avantages sociaux des employés accumulés avant le 1er avril 1995 ont été inscrits dans les comptes débiteurs, sous Gouvernement du Canada.

Immobilisations

Certaines immobilisations qui étaient auparavant détenues par le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada ont été prises en charge par le Fonds renouvelable le 1er avril 1995. Ces immobilisations ont été considérées comme un capital d'apport et comptabilisées selon la valeur comptable nette estimée par l'État. Les immobilisations acquises après le 1er avril 1995 sont inscrites au coût. Les immobilisations acquises par le Laboratoire de recherches sur les grains sont inscrites déduction faite des crédits parlementaires.

Le produit de la cession des éléments d'actif pris en charge par le Fonds renouvelable retourne au Trésor. Le produit de la cession d'autres immobilisations est retenu par le Fonds renouvelable.

Les éléments d'actif sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue, à compter du mois suivant l'acquisition, comme suit :

Matériel scientifique	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel opérationnel	10 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

Prestations de cessation d'emploi

Les employés accumulent des prestations de cessation d'emploi au cours de leurs années de service au gouvernement du Canada, conformément aux stipulations de leurs conventions de travail. La Commission canadienne des grains prévoit que les employés ont droit aux prestations de cessation d'emploi qu'ils ont accumulées après le 31 mars 1995. Les présents états financiers ne contiennent aucune provision à l'égard des prestations de cessation d'emploi accumulées par les employés au 31 mars 1995. Ces prestations estimatives s'établissaient à 6,3 M$ au 31 mars 1999. Elles représentent une obligation de la Commission canadienne des grains qui sera financée par le Conseil du Trésor.

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1999

2 Conventions comptables (suite)

Congés annuels

Les congés annuels sont constatés dans les comptes du Fonds renouvelable à mesure qu'ils s'accumulent.

Régime de retraite

Les employés de la Commission canadienne des grains sont protégés en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*. La participation du gouvernement du Canada au coût du régime de retraite est comprise dans le montant imputé au Fonds renouvelable à titre d'avantages sociaux des employés. Les prestations de retraite sont versées à même le Compte de pension de retraite de la Fonction publique et le Compte de prestations de retraite supplémentaires.

Intérêts sur prélèvements

Des intérêts sont imputés au Fonds renouvelable à un taux fixé par le Conseil du Trésor. Les intérêts débiteurs sont calculés tous les mois sur le solde de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds. Le Conseil du Trésor ne paie pas d'intérêts lorsque survient un excédent qui n'entraîne aucun prélèvement sur l'autorisation.

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1999

(en milliers de dollars)

3 Immobilisations et amortissement cumulé

	Solde au 1er avril 1998 $	Acquisitions $	Cessions $	Solde au 31 mars 1999 $
Immobilisations, au coût				
Matériel scientifique	2 938	127	2	3 063
Matériel de bureau	713	62	–	775
Matériel opérationnel	280	52	–	332
Matériel informatique	3 169	259	48	3 380
Améliorations locatives	1 848	180	–	2 028
	8 948	680	50	9 578

	Solde au 1er avril 1998 $	Amortissement $	Diminution $	Solde au 31 mars 1999 $
Amortissement cumulé				
Matériel scientifique	1 739	456	1	2 194
Matériel de bureau	436	130	–	566
Matériel opérationnel	96	32	–	128
Matériel informatique	2 256	571	45	2 782
Améliorations locatives	964	307	–	1 271
	5 491	1 496	46	6 941

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1999

(en milliers de dollars)

4 Crédits parlementaires

Laboratoire de recherches sur les grains

La moitié des dépenses engagées par le Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains pour le Laboratoire de recherches sur les grains sont couvertes par les crédits parlementaires. Ces sommes sont incluses dans les états financiers et s'établissent comme suit :

	1999 $	1998 $
Traitements et avantages sociaux des employés	3 712	3 754
Loyers	611	614
Réparations, fournitures et charges diverses	434	475
Immobilisations	107	489
Services professionnels et spéciaux	77	118
Communications	65	75
Déplacements et réinstallations	55	80
Affranchissement et fret	27	29
Indemnités de cessation d'emploi	39	44
Total des dépenses couvertes par les crédits parlementaires	5 127	5 678
Moins les immobilisations inscrites au bilan	(107)	(489)
Revenu provenant de crédits parlementaires du Laboratoire de recherches sur les grains	5 020	5 189
Revenu provenant de crédits parlementaires pour les dépenses liées aux nominations	1 260	795
Total du revenu provenant de crédits parlementaires	6 280	5 984

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1999

(en milliers de dollars)

4 Crédits parlementaires (suite)

Nominations

Les dépenses liées aux commissaires adjoints et au contrôleur de la Bourse de marchandises de Winnipeg nommés par le gouverneur en conseil sont couvertes par les crédits parlementaires. Ces montants figurent dans les états financiers et s'établissent comme suit :

	1999 $	1998 $
Traitements et avantages sociaux des employés	929	528
Déplacements et réinstallations	85	86
Services professionnels et spéciaux	53	65
Communications	70	49
Réparations, fournitures et charges diverses	47	28
Loyers	58	27
Indemnités de cessation d'emploi	11	11
Affranchissement et fret	7	1
Revenu provenant de crédits parlementaires pour les dépenses liées aux nominations	1 260	795

5 Engagements en vertu de contrats de location

Des engagements en vertu de contrats de location-exploitation pour des bureaux ont été conclus principalement avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Au cours des cinq prochains exercices, les versements minimaux futurs exigibles en vertu de ces contrats sont les suivants :

	$
2000	2 827
2001	2 647
2002	2 655
2003	186
2004	131

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1999

6 Éventualité

Les employés ont le droit d'accumuler des jours de congés de maladie. Toutefois, ces congés ne sont pas acquis et ne sont accordés qu'en cas de maladie. Il est donc impossible d'établir de manière raisonnable le nombre de jours de congés de maladie qui devront être accordés dans les exercices futurs. En conséquence, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers à cet égard. Les paiements de congés de maladie sont comptabilisés dans les activités d'exploitation à mesure qu'ils sont versés.

7 Assurance

Conformément à la politique du gouvernement sur l'autoassurance, la Commission canadienne des grains n'assure pas ses biens.

8 Impôt sur le revenu

La Commission canadienne des grains n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

9 Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent seulement deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des données faisant intervenir des dates sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de la Commission canadienne des grains d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Commission canadienne des grains, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.